



## Agression avec dégâts sur véhicule

Par **leocadie**, le **27/01/2010** à **17:25**

Bonjour,  
mon épouse a été agressée dans la rue par un individu qui a jeté une pierre sur le pare brise de notre voiture. Cet individu a été interpellé par la police, il touche le RMI et n'est apparemment pas solvable. Ma femme a porté plainte. Comme je n'ai pas l'assurance bris de glace dois-je supporter les dépenses concernant les dégâts tout seul, ou dois-je entamer une procédure judiciaire qui me coûterai encore plus cher?  
merci d'avance pour votre aide

Par **ChrisBdx**, le **02/02/2010** à **21:29**

Bonsoir

Il faut faire appel à votre assurance automobile et avec le dépôt de plainte avec tiers identifié (puisque'il a été interpellé), votre assureur sera en mesure de faire fonctionner votre défense et recours.

Bonne continuation